



Votants : 81
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 31 mars 2017
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 11 avril 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 10 avril 2017

DIRECTION GENERALE – PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2016-2018 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT SAINT-MARTIN-DE-BERNEGOUÉ

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Jean-Luc CLISSON, Carole BRUNETEAU à Alain BAUDIN, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Pascal DUFORESTEL à Stéphane PIERRON, Gérard GIBAULT à Sylvie DEBOEUF, Alain GRIPPON à Marc THEBAULT, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Simon LAPLACE, Rose-Marie NIETO à Romain DUPEYROU, Sébastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Elodie TRUONG à Josiane METAYER, Michel VEDIE à Adrien PROUST

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Michel SIMON, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Pascal DUFORESTEL, Gérard GIBAULT, Alain GRIPPON, Anne-Lydie HOLTZ, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Rose-Marie NIETO, Sébastien PARTHENAY, Nathalie SEGUIN, Elodie TRUONG, Michel VEDIE

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20170411-c08-04-2017-DE
Date de télétransmission : 24/04/2017
Date de réception préfecture : 24/04/2017

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 10 AVRIL 2017

DIRECTION GENERALE – PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2016-2018 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT SAINT-MARTIN-DE-BERNEGOUE

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Vu l'article L.5216-5 alinéa VI du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 26 septembre 2016 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité 2016-2021,

Vu la délibération du 17 octobre 2016 approuvant les modalités de gestion du Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) 2016-2018,

Vu la délibération du 17 février 2017 de la Commune de Saint-Martin de Bernegoue approuvant le plan de financement pour des travaux d'aménagement des abords du cimetière et de l'église pour l'accessibilité handicap,

La Commune de Saint Martin de Bernegoue a sollicité la Communauté d'Agglomération du Niortais pour un soutien à l'investissement de 7 311,41 € au titre du PACT pour des travaux d'aménagement des abords du cimetière et de l'église pour l'accessibilité handicap. Le coût total des travaux s'élève à 44 424,70 € HT qui font aussi l'objet d'autres demandes de financement (Département, réserve parlementaire). La CAN est sollicitée à titre complémentaire avec un autofinancement communal à hauteur de 8 884,94 €

Ce projet s'inscrit dans un contexte de mise aux normes de l'ADAP pour créer un parking avec place handicapé et un cheminement d'accès adapté pour le cimetière et l'église.

Il répond aux enjeux d'accessibilité, de rénovation et de remise à niveau des espaces publics tels que définis dans l'article 2 du règlement du PACT.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Attribuer une subvention de 7 311,41 € au titre du PACT à la Commune de Saint Martin de Bernegoue,
- Autoriser le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 5 du règlement du PACT.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 81
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jérôme BALOGE

Accusé de réception en préfecture
Président
079-200041317-20170411-c08-04-2017-DE
Date de télétransmission : 24/04/2017
Date de réception préfecture : 24/04/2017

COMMUNE
DE
SAINT MARTIN DE BERNEGOUE



Nombre de membres du Conseil Municipal
En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

Date de convocation : 13 février 2017

Le 17 février 2017 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Martin de Bernegoue s'est réuni au lieu habituel de ses séances sur la convocation qui lui a été adressée par M. Jean-Martial FREDON, Maire, le 13 février.

Etaient présents : MM. Francis BEAUMONT, Jérôme CLARCK, M. Pascal CLERJEU, Jean-Martial FREDON, Emmanuel LAIDET, Sandrine LONGEAU, Dominique MAURILLE, Pascaline MICHELET, Ludovic MOREAU, Jean-François MOTARD, Frédéric NOURRIGEON, Véronique RIPOTON, Annie RIVAULT, Marie-José ROUILLON.

Absents excusés : M. Philippe LAIDET a donné pouvoir à M. Francis BEAUMONT.

M. Frédéric NOURRIGEON est nommé secrétaire de séance.

D170217-02 : Aménagement des abords du cimetière et de l'église pour l'accessibilité handicap : demande de subventions auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Le Maire Expose :

Dans le contexte de mise aux normes de l'ADAP, la commune de Saint Martin de Bernegoue a fait des échanges de terrains avec un riverain afin de prévoir un parking avec place handicapé pour l'accès du cimetière, de l'église et du monument aux morts.

La dénivellation entre le seuil de l'église et l'entrée du cimetière étant trop importante pour créer une zone de stationnement près de l'église, il convient donc de créer un cheminement et un stationnement judicieux et réfléchi pour l'accessibilité.

Afin de mener à bien ce projet pour une petite commune de 816 habitants, nous pouvons solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais dans le cadre du Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT).

Le projet se découpe en deux tranches qui seraient faites l'une après l'autre :

1 – Réfection et aménagement de la voie desservant l'église à l'intérieur du cimetière.

Dépenses	HT	Recettes	HT	
Allée du cimetière, trottoir et parvis de l'église	24 514.70 €	Réserve parlementaire	5 000.00 €	Accordée le 10/11/2016
		PROXIMA 2008-2013 (50%)	12 257.35 €	Accordé le 17/06/2013
		CAN	2 354.41 €	Sollicité
		Auto financement	4 902.95 €	
	24 514.70 €		24 514.70 €	

2 – Création d'un parking comprenant une place pour handicapé.

Dépenses	HT	Recettes	HT	
Etude	3 250.00 €	CAP 79	5973.00 €	Accordé le 09/02/2017
Création parking	16 660.00 €	Amendes de Police	4 998.00 €	Sollicité
		CAN	4 957.00 €	Sollicité
		Auto financement	3 982.00 €	
	19 910.00 €		19 910.00 €	

Afin de mener à bien ce projet pour une petite commune de 816 habitants, nous pouvons solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais dans le cadre du Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT).

L'échéancier de l'opération s'établirait comme suit :

- début des travaux mai-juin 2017
- fin des travaux septembre 2017

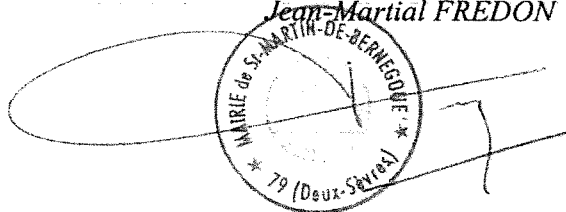
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

SOLLICITE deux subventions de la CAN,
 ADOPTE le projet tel que présenté et arrête les modalités de financement,
 PRECISE que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2017,
 AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce projet.

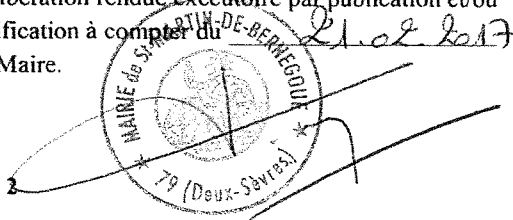
*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme en Mairie, le 17 février 2017.*

Le Maire

Jean-Martial FREDON



Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification à compter du 21/02/2017
 Le Maire.



Accusé de réception par la préfecture	07/02/2017 10:33:30
Date de télétransmission	21/02/2017 10:33:30
Date de réception par la préfecture	22/02/2017 10:33:30